

*« 86% des enseignants  
se disent prêts à accueillir  
des enfants handicapés  
mentaux »*

## DOSSIER DE PRESSE

Observatoire exclusif de l'Unapei réalisé par Ipsos avec le soutien des Centres E. Leclerc



Contacts presse

Aelya Noiret / Marie-Laure Laville - an@wellcom.fr – 01 46 34 60 60

## L'Unapei (l'Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis) ...EN QUELQUES MOTS.

Créée en 1960, l'Unapei est le **principal représentant en France** des personnes handicapées mentales et de leurs familles. Fédération reconnue d'utilité publique, elle regroupe **60 000 familles** réunies dans **750 associations** (locales, départementales, régionales, tutélaires – également connues sous les noms Apei, Adapei, Urapei, Papillons Blancs, Chrysalide, Envol...) qui créent et gèrent près de **3000 établissements et services médico-sociaux** accueillant **180 000 personnes** dont la déficience principale est intellectuelle (enfants et adultes) et qui sont accompagnées par **75 000 professionnels**.

**La scolarisation des enfants handicapés mentaux est l'un des dossiers prioritaires de l'Unapei et des associations qu'elle regroupe.**

## DÉFINITION DU HANDICAP

Le **handicap mental** est la conséquence sociale d'une **déficience intellectuelle**. Concrètement, une personne en situation de handicap mental peut, du fait de sa déficience, avoir des difficultés plus ou moins importantes de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision.

**Les pathologies sources de handicap mental sont diverses et plus ou moins handicapantes : trisomie, autisme, X-Fragile, polyhandicaps...** Mais toutes les personnes qui en souffrent ont des points communs. Le premier d'entre-eux est sans doute le besoin d'un accompagnement personnalisé afin de leur permettre de progresser vers le plus d'autonomie possible. Il ne faut pas confondre le handicap mental avec la maladie mentale. Celle-ci désigne des troubles psychiques (ex : schizophrénie, psychose maniaco-dépressive...), qui peuvent être traités (médicaments, psychothérapies...). La maladie mentale relève du handicap psychique.

# SOMMAIRE

Edito	p.03
<b>I. L'Unapei au cœur de l'actualité de la rentrée scolaire 2008-2009</b>	p.05
<b>II. L'enquête Unapei-Ipsos : Observatoire des perceptions et des besoins vis-à-vis du handicap mental en école élémentaire.</b>	p.06
<b>III. Les outils Unapei : une vaste opération de sensibilisation au handicap</b>	p.13
1. DVD	p.13
2. Site web l'école ensemble	p.13
<b>IV. Les annexes</b>	p.14
1. Les revendications Unapei	p.14
2. L'Unapei et la scolarisation des enfants handicapés mentaux	p.15
3. Leclerc s'engage auprès de l'Unapei en matière de scolarisation	p.16
4. Lexique	p.17
Fiche d'identité	p.19



# POURQUOI UNE ENQUÊTE ?

**T**rois ans après l'adoption de la loi handicap de 2005 et alors que le gouvernement diffuse, pour la rentrée scolaire, une circulaire déclarant la scolarisation des enfants handicapés comme prioritaire, l'Unapei a souhaité entendre l'avis des enseignants.

Comment envisagent-ils leur rôle dans le dispositif d'accompagnement des enfants handicapés mentaux ? Quelles sont leurs difficultés ? Quelles actions sont à mettre en place pour favoriser l'intégration scolaire ? Quels outils leur sont utiles ? ...

Grâce au soutien des centres E. Leclerc, l'Unapei a commandé à Ipsos une enquête auprès de 608 enseignants. Elle démontre une forte motivation des équipes éducatives mais aussi de grandes lacunes dans le dispositif en termes d'information, de formation, de sensibilisation, d'échanges et de moyens humains.

**Les résultats de cette étude démontrent l'adéquation entre les revendications et propositions de l'Unapei et les attentes des enseignants. Le « terrain » est prêt, mais l'institution doit suivre.**

En effet, l'Unapei demande qu'une **formation au handicap mental** soit généralisée pour tous les enseignants afin qu'ils soient correctement informés et préparés à l'accueil d'un enfant handicapé. Les **auxiliaires de vie scolaire (AVS)**, dont l'apport est reconnu, doivent eux aussi bénéficier d'un véritable statut et d'une formation spécialisée.

Les cloisons entre **école, établissements médico-sociaux et associations** doivent tomber afin que ces secteurs puissent échanger et agir de concert. Sur ce point, l'Unapei attend toujours la publication d'un décret de la loi de 2005 instituant cette collaboration, aujourd'hui basée sur de « bonnes volontés partagées » et qui doit être officialisée. Elle propose aussi que ses associations puissent intervenir dans la formation de maître et que toutes les occasions soient saisies pour permettre les échanges.

Enfin, **les enseignants référents doivent pouvoir assumer pleinement leurs missions.** Ces derniers ont une mission primordiale de par leur rôle de pivot entre les familles, les écoles et/ou les établissements médico-sociaux. Ils sont aujourd'hui trop peu nombreux et ne disposent pas de moyens suffisants pour suivre tous les enfants dont ils ont la charge. Ces revendications, portées par l'Unapei, sont aussi celles des enseignants interrogés.

**L'Unapei demande donc au gouvernement d'accélérer la cadence.** Elle offre d'ores et déjà aux enseignants et étudiants en IUFM son DVD l'ecolensemble (déjà diffusé à 40 000 exemplaires), toujours disponible à la commande sur [www.lecole-ensemble.org](http://www.lecole-ensemble.org). Cet outil gratuit constitue un moyen immédiat pour répondre aux besoins d'information des enseignants et de sensibilisation des élèves.

Régis DEVOLDÈRE  
Président de l'Unapei

# UNE ÉTUDE EN ADÉQUATION AVEC L'ACTUALITÉ DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2008-2009 : TROIS TEMPS FORTS

**On estime aujourd'hui en France à 650 000 le nombre de personnes en situation de handicap mental. Tous les ans, bien que la médecine fasse des progrès en matière de diagnostic, près de 6 000 enfants naissent avec un handicap mental. La scolarisation des élèves handicapés est la première priorité de la circulaire\* du gouvernement pour la rentrée scolaire 2008.**

## ⇒ 1<sup>er</sup> TEMPS FORT : la rentrée scolaire

Sondage Ipsos-Unapei / Enquête sur les enseignants et la scolarisation des enfants handicapés mentaux en milieu scolaire ordinaire. Les résultats seront communiqués le 25 août 2008.

L'Unapei a confié à Ipsos la réalisation d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de 608 enseignants dont : 404 travaillant dans des milieux scolaires primaires ordinaires (nous les nommerons enseignants généralistes ou non spécialisés), 102 enseignants en Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) (nommés enseignants spécialisés ou enseignants en CLIS) et 102 enseignants référents. Ils ont été interrogés par téléphone du 16 juin au 5 juillet 2008.

## ⇒ 2<sup>e</sup> TEMPS FORT : le discours de rentrée du jeudi 28 août 2008 du ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos.

Trois objectifs annoncés concernent directement cette enquête et les revendications de l'Unapei :

- Le déploiement des enseignants référents, pour permettre d'ajuster au mieux le nombre d'emplois consacrés à cette fonction avec les besoins constatés.
- Appliquer la convention signée le 10 octobre 2007 par le ministre et les associations représentant les personnes handicapées, pour développer la formation des auxiliaires de vie scolaire (AVS).
- Mieux former les enseignants à l'accueil d'enfants handicapés.

## ⇒ 3<sup>e</sup> TEMPS FORT : la conférence européenne sur « la scolarisation des enfants handicapés », sous la présidence française, les 29 et 30 octobre 2008.

\* Circulaire du 04-04-2008, téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/bo/2008/15/MENE0800308C.htm>

# L'OBSERVATOIRE UNAPEI-IPSOS

**L'Unapei avec Ipsos a souhaité interroger les enseignants pour connaître leur position à l'égard de l'accueil d'élèves mentalement handicapés**

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ENQUÊTE EN 5 POINTS

### **1 Les enseignants se disent massivement prêts à accueillir des enfants en situation de handicap mental** (page 08)

- ⇒ **86%** des enseignants, non spécialisés, ont le sentiment qu'il serait aujourd'hui possible d'accueillir des enfants ayant un handicap mental au sein de leur école.
- ⇒ **63%** des enseignants ayant déjà accueilli des enfants handicapés considèrent qu'un élève handicapé mental pourrait intégrer leur établissement, sans conditions.
- ⇒ Pourtant, seulement **26%** des enseignants non spécialisés de l'école primaire ont déjà accueilli un enfant handicapé mental au cours de ces trois dernières années.

### **2 Les enseignants souhaitent s'impliquer dans le processus d'intégration** (page 09)

- ⇒ **94%** des enseignants généralistes ont déjà sensibilisé leurs élèves au handicap mental (44%) ou ont la volonté de le faire (50%).
- ⇒ La majorité (51%) des enseignants n'ayant jamais reçu d'enfants handicapés estime qu'une meilleure information est essentielle, et pas simplement importante (43%).
- ⇒ Ceux qui ont déjà eu l'expérience d'accueillir un enfant différent dans leur classe se sentent soutenus par leur équipe pédagogique, pour **88%** des enseignants du primaire ordinaire et **77%** des enseignants en CLIS.

### **3 Comblen les lacunes en information et en formation, la clé de la réussite** (page 10)

- ⇒ En dehors des moyens humains (cités à 75% par les enseignants généralistes), le manque de formation et d'information sur l'accueil d'enfants handicapés constitue l'une des principales difficultés et le premier besoin mis en avant.
- ⇒ **94%** des enseignants sans expérience du handicap mental estiment ne pas être préparés pour l'accueil d'un enfant différent.
- ⇒ **87%** des enseignants généralistes et 27% des enseignants spécialisés déclarent ne pas du tout avoir reçu de formation spécifique au handicap mental.

- ⇒ **87%** des enseignants du primaire ordinaire et **66%** des enseignants en CLIS sont d'accord pour dire que les formations qu'ils ont reçues sont insuffisantes.
- ⇒ Selon **65%** des enseignants ayant déjà accueilli un enfant handicapé mental, les AVS (auxiliaires de vie scolaire) ne sont pas assez formés, même si leur aide est jugée satisfaisante (82%).

#### **4 Des liens à tisser, des compétences à partager entre l'Education nationale et le secteur médico-social** (page 11)

- ⇒ Plus de **80%** des enseignants voudraient confronter plus souvent leurs expériences de l'accueil d'un enfant handicapé mental avec d'autres enseignants.
- ⇒ Près de **80%** d'entre eux souhaiteraient rencontrer des enseignants spécialisés intervenant en établissements ou en services médico-sociaux.
- ⇒ **73%** affichent la volonté de rencontrer et discuter avec les associations représentant les personnes ayant un handicap mental.

#### **5 Les enseignants référents : au cœur du dispositif mais avec des moyens limités** (page 12)

- ⇒ Les enseignants référents comprennent les difficultés des autres enseignants : **85%** pensent que le manque d'information et de formation sur l'accueil des enfants handicapés dans une classe ordinaire est la principale difficulté rencontrée par les enseignants.
- ⇒ Près de **7 enseignants référents sur 10** considèrent qu'ils ne peuvent pas actuellement suivre les enfants tels qu'ils devraient l'être (68%).

## 1 Les enseignants se disent massivement prêts à accueillir des enfants en situation de handicap mental

C'est l'une des grandes révélations de l'enquête, les enseignants se montrent aujourd'hui extrêmement favorables à la scolarisation de ces enfants au sein de l'école.

⇒ 86% des enseignants non spécialisés, ont le sentiment qu'il serait aujourd'hui possible d'accueillir des enfants ayant un handicap mental au sein de leur école.

Les enseignants soutiennent massivement ce point de vue puisque seulement 12% considèrent que l'accueil serait impossible au sein de leur établissement. Et, **30% répondent inconditionnellement que cela se fait déjà ou pourrait se faire tandis que 56% estiment que cela est possible mais qu'il faudrait plus de moyens.**

⇒ 63% des enseignants ayant déjà accueilli des enfants handicapés considèrent que l'accueil d'un élève handicapé mental pourrait se faire dans leur établissement, sans conditions.

Les plus optimistes quant aux possibilités d'accueil de leur école sont des enseignants ayant déjà accueilli des enfants handicapés mentaux. Ainsi, le fait d'avoir déjà eu une expérience du handicap mental renforce l'engagement volontaire des enseignants.

⇒ Mais, seulement 26% des enseignants hors CLIS (cf lexique p17) ont déjà accueilli un enfant handicapé mental au cours de ces trois dernières années.



« Cet observatoire met en exergue notre conviction : les enseignants sont prêts, volontaires et motivés pour aider et accompagner nos enfants. **Cette envie partagée par 86% d'entre eux est très positive, comme porteuse d'espoir.** Mais, il y a un décalage entre cette volonté et ce qui se passe dans les écoles, et cela malgré les prises de position et les engagements du gouvernement. Pourquoi cette motivation ne se concrétise-t-elle pas sur les bancs des écoles ? Comment rendre cela possible ? Aujourd'hui, seul un quart des enseignants accueillent ces enfants... Quelles en sont les raisons ?

L'observatoire met en avant deux explications majeures qui freinent la concrétisation de cette volonté partagée : le manque d'information et de formation, et le manque d'échange et de partage d'expériences... », explique Christel Prado, vice-présidente de l'Unapei.



## 2 Les enseignants souhaitent s'impliquer dans le processus d'intégration

**Un a priori positif face au handicap mental de la part des enseignants n'ayant jamais accueilli d'enfant différent. Une volonté d'agir encore plus forte quand l'expérience a déjà été vécue.**

⇒ **94% des enseignants ont la volonté de sensibiliser eux-mêmes et de faire accepter le handicap mental à leurs élèves.**

Ils expriment une forte volonté de transmettre, d'expliquer et de faire comprendre le handicap mental aux enfants. Ainsi, **50% des enseignants généralistes n'ont pas encore sensibilisé les enfants de leurs classes au handicap mais souhaitent le faire et 44% l'ont déjà fait.** Logiquement, les enseignants en CLIS sont plus nombreux à l'avoir déjà fait pour 66% d'entre eux.

Ces proportions sont importantes mais moindres que celles que l'on retrouve chez **les enseignants généralistes, ayant déjà accueilli ou accueillant actuellement un enfant handicapé mental : dans ce cas, ils sont 74% à avoir déjà sensibilisé leurs élèves** au handicap mental.

⇒ **Ceux qui n'ont pas d'expérience du handicap estiment qu'une meilleure information est essentielle (51%) et pas simplement importante (43%).**

Par ailleurs, la **grande majorité des enseignants accueillant des enfants handicapés mentaux dit se sentir soutenue par l'ensemble des acteurs de la vie scolaire.**

⇒ **88% des enseignants généralistes et 77% des enseignants en CLIS ressentent un soutien fort de l'école dans leur mission d'accueil d'enfants en situation de handicap mental.**

L'équipe pédagogique, le directeur de l'école et les enseignants référents paraissent suffisamment présents et collaboratifs aux yeux des enseignants travaillant ou ayant travaillé avec un élève handicapé mentalement.

**Quand on leur demande s'ils s'estiment suffisamment ou insuffisamment soutenus**, 88% des enseignants généralistes et 77% des enseignants en CLIS répondent qu'ils le sont suffisamment par l'équipe pédagogique de leur école, respectivement 85% et 86% par le directeur de leur école, et respectivement enfin 66% et 80% par l'enseignant référent.

« Cette mobilisation massive des enseignants (94%) pour sensibiliser les enfants au handicap mental est très positive. Les équipes éducatives sont pleinement dans leur rôle. Pour nous, cette mission est primordiale pour l'avenir, car ces enfants seront les citoyens de demain. Aujourd'hui, les personnes en situation de handicap mental sont encore trop souvent victimes de préjugés. Nous souhaitons aider les enseignants dans leur démarche et sommes prêts à répondre à leurs sollicitations, sans réserve », **indique Christel Prado, vice-présidente de l'Unapei.**

### 3 Comblen les lacunes en information et en formation, la clé de la réussite

Si le manque de moyens humains est dénoncé en premier lieu, le manque d'information et de formation constitue une des principales difficultés et le premier besoin mis en avant par les enseignants (spécialisés ou non, avec ou sans expérience du handicap) dans le domaine de l'accueil des personnes handicapées mentales.

⇒ Un manque d'information évident : 94% des enseignants n'ayant pas d'expérience avec des enfants handicapés estiment ne pas être préparés pour accueillir un enfant handicapé mental dans leur classe. Ils sont 85% à se déclarer insuffisamment informés sur le handicap mental.

Une courte majorité se dit informée des dispositions réglementaires mises en place pour favoriser la scolarisation des enfants handicapés (53% d'entre eux ont reçu des documents de sensibilisation). Mais, plus rares sont les personnes déclarant avoir assisté à des réunions d'information et de sensibilisation (ils ne sont que 32%). Ce n'est donc pas les **informations sur le cadre légal qui leur font défaut mais les informations plus pratiques et concrètes essentielles à l'accueil d'enfants handicapés mentaux en milieu scolaire.**

⇒ Un manque de formation notoire : près d'un tiers (27%) des enseignants spécialisés (CLIS) dit ne pas du tout avoir reçu de formations spécifiques. La situation est encore plus grave chez les enseignants généralistes : 87% n'ont jamais suivi de module spécifique à l'accueil d'enfants handicapés.

Seuls 4% des enseignants généralistes et 28% des enseignants en CLIS ont suivi un module spécifique à l'accueil d'enfants handicapés pendant leur formation initiale.

L'écart entre ces deux corps enseignants se creuse lorsque l'on parle de la **formation continue** puisque les **enseignants généralistes ne sont que 10%** à dire avoir reçu une telle formation au cours de leur carrière quand les enseignants en CLIS sont déjà 57%.

⇒ Une attente de formation forte de toute part : 66% des enseignants en CLIS et 87% des enseignants généralistes, sont d'accord pour dire que les formations qu'ils ont reçus sont insuffisantes.

Les AVS (auxiliaires de vie scolaire) : **une aide à mieux former aussi.**

⇒ Selon 65% des enseignants généralistes ayant accueilli un enfant handicapé, les AVS (auxiliaires de vie scolaire) ne sont pas assez formés, même si leur aide est jugée satisfaisante (82%).

« Les chiffres de satisfaction des enseignants sont sans appel, et démontrent l'intérêt des membres de l'équipe éducative. Seulement, les emplois d'AVS sont toujours précaires, dépourvus de statut, sans formation obligatoire. Il devient donc urgent de changer la donne et de professionnaliser cette mission indispensable pour concourir à la scolarisation de certains enfants handicapés mentaux », **analyse Christel Prado, vice-présidente de l'Unapei.**

## 4 Des liens à tisser, des compétences à partager entre l'Education nationale et le secteur médico-social

Les enseignants soulignent la nécessité de tisser un réseau informatif dans le milieu scolaire et avec les autres acteurs du handicap mental. Le manque d'information et de formation rend encore plus nécessaire le besoin de se rapprocher d'autres enseignants et professionnels.

⇒ Ainsi, 80% des enseignants généralistes ayant déjà accueilli un enfant handicapé au sein de leurs classes, et 83% des enseignants en CLIS voudraient confronter plus souvent leurs expériences avec d'autres enseignants.

Au delà de l'Education nationale, ils aimeraient bénéficier de partenariat entre les écoles et les établissements ou services médico-sociaux spécialisés dans le handicap mental, ainsi qu'avec les associations représentatives.

⇒ 78% et 77% de ces deux populations souhaiteraient rencontrer plus souvent des enseignants spécialisés intervenant en établissements ou en services médico-sociaux (type IME ou SESSAD ; cf lexique p.17).

Les enseignants ont le sentiment de manquer du soutien des associations : c'est l'avis de 65% des enseignants généralistes et de 63% des enseignants en CLIS.

⇒ Ils confirment ce besoin d'échange en affichant une forte volonté de rencontrer et discuter avec les associations représentant les personnes ayant un handicap mental pour 73% des enseignants en primaire ordinaire et 74% des enseignants en CLIS.

« Les chiffres sont parlants : l'entraide et le partage d'information sont un des moyens pour mieux connaître et appréhender le handicap en milieu scolaire. Les écoles doivent être accessibles aux professionnels du secteur médico-social et aux associations qui maîtrisent le sujet et ont l'habitude d'accompagner des enfants handicapés mentaux. Les enseignants le demandent, les associations le souhaitent », précise **Christel Prado**, vice-présidente de l'Unapei.

## 5 Les enseignants référents : au cœur du dispositif mais avec des moyens limités

**L'enseignant référent** est appelé à intervenir dans tous les types d'établissements, quel que soit le mode de scolarisation effectif de l'élève handicapé : école ordinaire, scolarisation à domicile, en milieu hospitalier ou encore en établissement adapté. C'est l'acteur central des actions conduites en faveur des élèves handicapés. Tout élève handicapé doit être suivi, tout au long de son parcours scolaire, par un enseignant référent. Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

**Les enseignants référents confirment les grandes tendances dégagées de l'enquête réalisée auprès des enseignants généralistes et spécialisés.**

⇒ La très grande majorité des référents (86%) disent que s'occuper d'enfants ayant un handicap mental en école ordinaire est aujourd'hui possible avec les aides humaines adaptées.

Cependant, ils sont les premiers à reconnaître, massivement, que les enseignants généralistes sont, aujourd'hui encore, trop peu accompagnés.

⇒ 85% pensent que le manque d'information et de formation sur l'accueil des enfants handicapés dans une classe ordinaire est la principale difficulté rencontrée par les enseignants.

Les enseignants référents ressentent un très fort sentiment de soutien et de reconnaissance.

⇒ La quasi-totalité d'entre eux considère qu'ils sont appréciés des parents (99% dont 33% de très appréciés), des enseignants (95% dont 31% de très appréciés) et des professionnels du secteur médico-social (94%).

Mais bien qu'ils se sentent soutenus, ils considèrent dans le même temps qu'ils manquent de moyens.

⇒ Près de 7 enseignants référents sur 10 considèrent qu'ils ne peuvent pas actuellement suivre les enfants tels qu'ils devraient l'être (68%).

⇒ Ils rencontrent essentiellement des problèmes de temps (65%) et de moyens humains (30%), loin devant les problèmes matériels (22%) ou d'information et de formation (20%).

« Les enseignants référents sont au cœur du dispositif. Leur rôle est primordial et leurs avis corroborent totalement ceux des enseignants. Si leur perception de la situation est encourageante, on comprend qu'ils disent que beaucoup reste à faire pour que la scolarisation en milieu ordinaire soit encore plus facile et acceptée pour les enfants handicapés. Eux-mêmes n'ont pas le temps d'assurer leur mission pour tous les enfants et dans toute sa dimension », **dénonce Christel Prado, vice-présidente de l'Unapei.**

# LES OUTILS PROPOSÉS PAR L'UNAPEI : UNE VASTE OPÉRATION DE SENSIBILISATION AU HANDICAP

**L'enquête Unapei/Ipsos met en avant le manque d'information des enseignants, la nécessité pour eux d'avoir des outils pédagogiques comme la volonté de sensibiliser leurs élèves au handicap mental. En termes d'outils, celui qu'ils préfèrent (60% des enseignants généralistes) est un DVD.**

En 2006, avec le soutien des Centres E. Leclerc, l'Unapei a proposé un dispositif et des outils toujours d'actualité : **un site Internet et un DVD** déjà diffusé gracieusement à 40 000 exemplaires aux enseignants du primaire et aux élèves en IUFM. L'Unapei propose aux enseignants de commander de nouveau cet outil à partir du site [www.lecole-ensemble.org](http://www.lecole-ensemble.org)

## 1 LE DVD L'ÉCOLE ENSEMBLE



Son but est d'informer les enseignants, en apportant des réponses pratiques aux questions qu'ils se posent et des contenus pédagogiques pour sensibiliser les élèves au handicap mental.

**L'écolensemble offre des ressources pédagogiques, ludiques et animées, adaptées aux programmes des cycles du primaire.** Conçus pour être diffusables sur un téléviseur afin d'organiser des séances pédagogiques, les contenus libres de droits de l'écolensemble permettent d'engager des débats en classe, de parler du handicap mental, d'aborder divers thèmes tels que la différence, le civisme, la tolérance, ou encore le développement durable, la génétique, etc. Animations, reportages et

interviews, fiches d'information et ressources pédagogiques, sont autant de portes d'entrée pour travailler avec les élèves de façon ludique.

**L'écolensemble est également un outil d'information.** Il traite de la question de la scolarisation des enfants handicapés mentaux. Les enseignants peuvent y trouver des fiches d'information sur le dispositif législatif concernant la scolarisation des enfants handicapés mentaux, d'autres sur le handicap mental ; des sources d'information sur les filières de formation ; les différents types de scolarisation accessibles aux enfants atteints de handicap mental, ainsi que les coordonnées de relais d'information.

## 2 LE SITE INTERNET [WWW.LECOLE-ENSEMBLE.ORG](http://WWW.LECOLE-ENSEMBLE.ORG)



Il propose en ligne l'ensemble des contenus du DVD ainsi que d'autres éléments en téléchargement. Les enseignants peuvent y commander gratuitement le DVD et accéder à la liste des associations de l'Unapei volontaires pour travailler avec eux.

## ANNEXE 1 : les revendications de l'Unapei

### ⇒ ACTION 1 : former les enseignants au handicap

- **Aujourd'hui** : Il y a un réel déficit de formation des enseignants aux réalités du handicap. Le module proposé dans les instituts de formation des maîtres, quand il existe, reste facultatif et ne fait l'objet d'aucune évaluation. La formation des enseignants spécialisés est plus complète, mais de nombreux postes sont encore assurés par des professeurs non formés.
- **Demain** : Généraliser une formation au handicap et la rendre obligatoire pour tous les enseignants afin qu'ils soient correctement informés et préparés à l'accueil d'un enfant handicapé. L'Unapei demande au ministère de l'Education nationale de permettre aux associations d'intervenir dans ces formations et d'instituer ce principe.

### ⇒ ACTION 2 : permettre aux enseignants référents d'assumer leur mission

- **Aujourd'hui** : Les enseignants référents sont trop peu nombreux, la charge de certains d'entre eux est insurmontable.
- **Demain** : Le nombre d'enseignants référents doit être revu à la hausse en fonction des besoins locaux. Leur formation doit être réelle et ils doivent disposer des moyens pour assumer leur mission.

### ⇒ ACTION 3 : former les auxiliaires de vie scolaire (AVS) et augmenter leur nombre

- **Aujourd'hui** : De nombreux enfants se voient refuser leur entrée à l'école faute d'AVS, alors même qu'une décision positive leur a été donnée par la commission des droits et de l'autonomie. La difficulté de recrutement des AVS explique en grande partie leur nombre insuffisant. L'augmentation du nombre d'AVS pose des problèmes dus en particulier aux difficultés de recrutement. L'attractivité des postes est faible, faute de perspectives offertes et en raison du statut proposé, généralement des emplois à temps partiel, et une rémunération inférieure au salaire minimum.
- **Demain** : L'Unapei a signé avec le ministère de l'Education nationale une convention qui permet à ses associations d'intervenir dans la formation des AVS. Cette dernière doit être promue et généralisée pour répondre aux besoins.

### ⇒ ACTION 4 : créer une véritable collaboration entre secteurs médico-social et scolaire

- **Aujourd'hui** : La coopération entre les deux secteurs est quasi inexistante. Les enfants handicapés mentaux doivent pouvoir bénéficier d'une éducation adaptée à leurs handicaps. Une scolarisation dans l'école de la République, dans un établissement médico-social ou en temps partagé entre ces deux modes de scolarisation doit être possible. Si des coopérations sont observées sur le terrain, elles émanent d'initiatives particulières et non de choix institutionnels.
- **Demain** : Une véritable collaboration doit être actée par un décret d'application de la loi de 2005, toujours en attente.

## ⇒ ACTION 5 : garantir le respect du droit pour tout enfant handicapé

L'Unapei depuis 5 ans soutient des actions en justice menées par des familles dont l'enfant handicapé a été privé de solution éducative faute de places disponibles. Le Conseil d'Etat devra se prononcer afin que la justice soit respectée par tous et partout.

- **Aujourd'hui** : Lorsque le droit à l'éducation, n'est pas respecté pour un enfant handicapé, la justice a des réponses divergentes sur la responsabilité de l'Etat.
- **Demain** : Le Conseil d'Etat doit se prononcer afin que la justice soit respectée. Un enfant handicapé, que ce soit en établissement médico-social ou à l'école, doit pouvoir être scolarisé en fonction de l'orientation dont il bénéficie. L'Etat ne peut se dédouaner de cette obligation en prétextant un manque de moyens.

## ANNEXE 2 : l'Unapei et la scolarisation des enfants handicapés mentaux.

### ⇒ Qu'entend-t-on par « scolarisation » ?

Le handicap mental est multiforme et, pour chaque enfant, une solution personnalisée d'accompagnement doit être définie. L'intégration scolaire n'est pas une fin en soi. Elle doit être développée et recherchée à chaque fois que cela est souhaitable pour les enfants. En matière d'éducation et de scolarisation, certains n'accéderont jamais à un parcours complet dans l'école ordinaire.

D'autres pourront y accéder partiellement et les derniers pourront y être totalement intégrés. Tout doit être possible : intégration individuelle, intégration collective, passerelles entre établissements médico-sociaux et école, scolarisation en établissements médico-sociaux.

L'essentiel est que pour chaque enfant, le projet personnalisé de scolarisation (PPS) prime sur le choix de l'établissement d'accueil. Pour nombre d'enfants handicapés mentaux, d'ailleurs, seul un mode d'accueil médico-social leur offrira l'accompagnement personnalisé dont ils ont besoin. C'est pourquoi les établissements médico-sociaux pour enfants (IME) doivent disposer de plus d'enseignants afin d'assurer correctement leur mission.

### ⇒ Les actions menées par l'Unapei dans le domaine de l'intégration scolaire des enfants handicapés mentaux depuis la promulgation de la loi.

**2005** • L'Unapei devance la mise en œuvre de la loi et diffuse à toutes les classes de CP de France un numéro spécial du Petit Quotidien consacré à l'accueil des enfants handicapés mentaux à l'école ainsi qu'un petit guide pratique pour les enseignants.

**2006** • L'Unapei crée un DVD et un site Internet pour mieux informer les enseignants et les élèves en IUFM et leur offrir des outils pour sensibiliser les enfants non-handicapés ([www.lecole-ensemble.org](http://www.lecole-ensemble.org)). Le DVD est offert sur commande et diffusé à ce jour à 40 000 exemplaires. Le site comporte l'ensemble des éléments du DVD ainsi que d'autres éléments dont, notamment, la liste des ses associations mobilisées et volontaires pour collaborer avec les écoles

**2007** • L'Unapei signe une convention avec l'Education nationale pour permettre à ses associations d'intervenir dans la formation des AVS. Depuis 2002, des actions en justice sont menées pour défaut de scolarisation d'enfants handicapés mentaux. Les décisions de justice étant contradictoires, l'Unapei saisit en 2007 le conseil d'Etat.

**2008** • L'Unapei lance une enquête auprès des enseignants pour mesurer leur état de mobilisation et leurs besoins en matière d'information, de formation et d'outils de sensibilisation pour leurs élèves. Les résultats démontrent une convergence entre les avis des enseignants et les demandes de l'Unapei. L'Unapei relance les commandes de DVD gratuits pour répondre immédiatement aux demandes d'information et d'outils formulées (commande à passer sur le site dédié) et informe de l'existence de cet outil et de son site alors que 40 000 DVD ont déjà été diffusés gracieusement.

## ANNEXE 3 : Leclerc s'engage auprès de l'Unapei en matière de scolarisation



**Les Centres E. Leclerc soutiennent l'Unapei** afin de sensibiliser l'opinion publique, les décideurs politiques et économiques autour des dossiers prioritaires de l'Unapei : l'accessibilité, le travail des personnes handicapées mentales et la scolarisation des enfants.

En matière de scolarisation, depuis 2005, **les Centres E. Leclerc sont les principaux partenaires de l'Unapei pour sensibiliser enfants et enseignants à l'accueil d'enfants handicapés à l'école**. Ils ont financé l'opération " l'écolensemble " en 2006 et permis ainsi la création du site internet et du DVD.

Cette année, **E. Leclerc s'associe au sondage Unapei/Ipsos afin de défendre la scolarisation des enfants handicapés mentaux**. E. Leclerc contribue et poursuit ses engagements auprès des personnes handicapées mentales qui, sans ces initiatives, continueraient à vivre dans l'isolement de leur handicap. Localement, **les Centres E. Leclerc sont à l'écoute de la plupart des associations de l'Unapei** et des besoins des personnes handicapées mentales.



## ANNEXE 4 : Lexique

**AVS** : auxiliaire de vie scolaire. L'auxiliaire de vie scolaire permet à un enfant handicapé de bénéficier d'une aide humaine personnalisée pendant sa journée de classe. Il peut :

- aider à l'intégration individualisée d'élèves handicapés en intervenant auprès de l'enfant dans une classe « ordinaire » (AVS-Individuel), ou
- aider une équipe dans une structure d'intégration collective en assistant l'enseignant en classe CLIS (AVS-Collectif).

**CLIS** : classe d'intégration scolaire. Classe d'une école ordinaire qui accueille un petit groupe d'enfants présentant le même handicap. De plus, chaque enfant accueilli dans une CLIS bénéficie, selon ses besoins et ses capacités, de temps de scolarisation dans une classe " ordinaire "de l'école.

**ENSEIGNANT-RÉFÉRENT** : Il est nommé par l'inspecteur d'académie parmi les enseignants ayant reçu une formation spécifique pour la scolarisation des élèves handicapés. C'est l'acteur central des actions conduites en faveur des élèves handicapés. Tout élève handicapé doit être suivi, tout au long de son parcours scolaire, par un enseignant référent. Il assure sur l'ensemble du parcours de formation, la permanence des relations avec l'élève, ses parents et les équipes éducatives. Il favorise la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation (PPS).

L'enseignant référent est appelé à intervenir dans tous les types d'établissements, quel que soit le mode de scolarisation effectif de l'élève handicapé : école ordinaire, scolarisation à domicile, en milieu hospitalier ou encore en établissement adapté.

**IME/IMP/IMPro** : les IME (institut médico-éducatif) comprennent les :

- Les IMP (Institut Médico-Pédagogique) qui accueillent des enfants handicapés le plus souvent à partir de 6 ans (parfois dès 3 ans) et jusqu'à 14 ans.
- Les IMPro (institut médico-professionnel) qui accueillent les jeunes de 14 à 20 ans.

**PPS** : projet personnalisé de scolarisation. Ce projet écrit définit les objectifs à atteindre par l'élève handicapé au cours de l'année scolaire. Il détermine également les différentes actions de soutien (d'ordre pédagogique, social, médical, paramédical...) qui doivent être mises en œuvre en complément de la formation scolaire. Ce projet personnalisé reste modifiable à tout moment.

**SESSAD** : service d'éducation spéciale et de soins à domicile. Service destiné à apporter aux familles conseils et accompagnement, à approfondir les diagnostics ou à favoriser la scolarisation et l'acquisition de l'autonomie. Les SESSAD interviennent pour partie au domicile des familles, en collaboration avec elles. L'âge des enfants pris en charge varie selon les services, mais est compris entre 0 et 20 ans.



# FICHE D'IDENTITÉ

NOM :	Unapei
DATE DE CRÉATION :	1960
SIÈGE SOCIAL :	15, rue Coysevox 75018 PARIS
STATUT JURIDIQUE :	Fédération, reconnue d'utilité publique
MEMBRES :	60 000 familles, 750 associations 3 000 établissements ou services accueillant 180 000 personnes
MANAGEMENT :	Régis Devoldère, Président Thierry Nouvel, Directeur Général
SITE INTERNET :	<a href="http://www.unapei.org">www.unapei.org</a>
CONTACTS PRESSE :	<b>Agence Wellcom</b> 249, rue Saint-Jacques 75 005 Paris 01 46 34 60 60 Aelya Noiret : <a href="mailto:an@wellcom.fr">an@wellcom.fr</a> Marie-Laure Laville : <a href="mailto:ml@wellcom.fr">ml@wellcom.fr</a>



UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS, DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES ET DE LEURS AMIS.